

- 1° Sur la dîme 42 bichets de blé et 16 ânées de vin ;
- 2° Une pension de 60 livres, sur laquelle il faut payer les honoraires d'un vicaire ;
- 3° Deux petites vignes sises sur la paroisse et dîmerie de Saint-Didier (aux Bélines) ;
- 4° Un pré sis sous le château contenant une bicherée et quart ;
- 5° Quelques pensions payées si peu régulièrement qu'elles étaient prescrites en partie ;
- 6° Droits sur les noales c'est-à-dire sur les terres nouvellement défrichées et mises en valeur. En 1759, M. Ranchon céda ce droit au chapitre de Lyon, moyennant 35 bichets de froment et 60 quintaux de paille de froment.

Le style du curé de Saint-Cyr est ferme et précis. Plus d'un portrait qu'il dessine, en passant, mérite d'être remarqué : tel, celui de M. Chirat, échevin de Lyon.

En terminant, je signalerai une lacune dans les notes qui vont suivre.

Après le traité de Versailles, d'illustres familles d'Allemagne et surtout d'Angleterre vinrent se fixer dans le Mont-d'Or. Comme nous lirions avec plaisir quelques lignes consacrées à cette colonie d'élite, attirée sans doute par la beauté d'une campagne baignée dans un air vif et pur, ouvrant partout au regard de larges horizons et, plus favorisée qu'aujourd'hui, étalant, sur ses coteaux ensoleillés, les pampres joyeux de la vigne !

Dans les registres paroissiaux de l'an 1784 j'ai trouvé 1° l'acte de baptême de Louise Brown, fille légitime de Charles Brown Mostyn, gentilhomme de Kiddington et de Anne Tucker ; 2° l'acte de baptême d'Athea-Elisabeth